

Johnston (Bow-River),	Lesage,	Nixon,	St-Laurent (Québec-Est),
Jutras,	Lusby,	Patterson,	St-Laurent (Témiscouata),
Kickham,	MacDougall,	Pearson,	Schneider,
Kirk (Antigonish- Guysborough),	MacEachen,	Philpott,	Shiplay (M ^{me}),
Kirk (Shelburne- Yarmouth- Clare),	MacKenzie,	Pinard,	Simmons,
Laflamme,	MacNaught,	Pommer,	Smith (Battle-River- Camrose),
Lafontaine,	MacNaughton,	Power (Québec-Sud),	Smith (York-Nord),
Langlois (Berthier- Maskinongé- Delanaudière),	McCann,	Power (Saint-Jean- Ouest),	Stuart (Charlotte),
Langlois (Gaspé),	McCulloch (Pictou),	Prudham,	Thibault,
Lapointe,	McDonald (Parry-Sound- Muskoka),	Purdy,	Thomas,
Lavigne,	McIlraith,	Quelch,	Tucker,
Leboe,	McIvor,	Ratelle,	Valois,
Leduc (Gatineau),	McLeod,	Reinke,	Viau,
Leduc (Jacques-Cartier- Lasalle),	McMillan,	Richard (Saint-Maurice- Lafèche),	Villeneuve,
Leduc (Verdun),	McWilliam,	Richardson,	Weaver,
Lefrançois,	Mang,	Roberge,	Weir,
Legaré,	Marler,	Robertson,	Weselak,
	Martin,	Robinson (Simcoe-Est),	White (Waterloo-Sud),
	Matheson,	Rocheffort,	Wylie,
	Ménard,	Ross,	Yuill—153.
	Meunier,	Rouleau,	
	Michaud,		
	Monette,		
	Murphy (Westmorland),		

La motion principale est retirée, avec la permission de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, qui ont été remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Howe (Port-Arthur), membre du conseil privé de la reine,—Rapport sur les opérations découlant de la Loi sur l'exportation de la force motrice et des fluides et sur l'importation du gaz, pour l'année terminée le 31 décembre 1955, conformément à l'article 10 de ladite loi, chapitre 14 des Statuts du Canada (1955).

Par le greffier de la Chambre,—Cinquième rapport du greffier des pétitions, suivant l'article 70 (7) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que les pétitions aux fins de lois pour annuler le mariage des demandeurs suivants, présentées le 31 janvier par M. Hunter, sont conformes aux prescriptions de l'article 70 du Règlement:

René Desjardins, de St-Georges-Est (P.Q.), époux de Marie Gabrielle Françoise Lemieux Desjardins.

Marie Arthémise Marguerite Denise Laperrière Mercier, épouse de Joseph André Ernest Mercier, de Montréal (P.Q.).